

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 31**

**de votants : 31**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 13 Septembre 2022**

Date de convocation : Le treize septembre deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt deux, le treize septembre à Dix Heures, Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

- N° 1 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de mises aux normes de l'assainissement collectif de la commune de SORBRY
- N° 2 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de contrôles externes sur la commune de SORBRY
- N°3 - 9.1-Convention de partenariat entre Commune et Syndicat pour le contrôle des poteaux incendie
- N° 4.1 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Eau
- N° 4.2 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Collectif
- N°4.3- 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Non Collectif
- N°5.1- Décision Modificative ICNE EAU
- N°5.2- Décision Modificative ICNE AST
- N°5.3- Décision Modificative - Régularisation d'écriture
- N° 6.1 - 7.1 Annulations de Factures Eau
- N° 6.2 – 7.1 Annulations de Factures Assainissement Collectif
- N° 6.3– 7.1 Annulations de Factures SPANC
- N°7 – 7.1 Participation des communes de Merles, Réville, Sorbey aux études d'assainissement collectif
- N° 8 -9.1- Modification du règlement du service de l'eau
- N°9- 9.1- Suppression poste d'adjoint technique et création poste Adjoint Technique principal 2ème classe
- N°10. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**
- N°11. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 55
- Affaires Diverses

Étaient présents les délégués : BECK Christian, LAMBERT Fannie, FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, MONIOT Denis, SAMPONT Michel, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, BRELLE François, DUCHET James, BELKESSA Nora, KEBERLE Christian, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LAVEAUX Bernard, LE FRANCOIS Bertrand.

Membre(s) excusé(s): POESY Claude, SIMON Alain, PERIGNON Alain, TRINOLI Massimo.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N°10. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L.135-6 ;  
 Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;  
 Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Meuse du 14 juin 2022 créant le dispositif de signalement et autorisant, dans ce cadre, le Président du Centre de Gestion à signer avec chaque collectivité adhérant à la mission, une convention d'adhésion au service ;

Considérant qu'il appartient à chaque employeur public de mettre en place un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés ;

Considérant que ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ;

Il revient à notre collectivité de conventionner avec le Centre de Gestion de la Meuse pour pouvoir bénéficier de ce dispositif de signalement.

Le conseil syndical, décide d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlements et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion de la Meuse.

Le Président est autorisé à signer la convention annexée ci-après, d'adhésion au service.

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,**

**Le Président**

**François BRELLE**

**Nombre**  
**de Membres en exercice : 58**  
**de présents : 31**  
**de votants : 31**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 13 Septembre 2022**

Date de convocation : Le treize septembre deux mille vingt deux  
L'an deux mille vingt deux, le treize septembre à Dix Heures, Le Comité Syndical régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.  
BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

- N° 1 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de mises aux normes de l'assainissement collectif de la commune de SORBRY
- N° 2 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de contrôles externes sur la commune de SORBRY
- N°3 - 9.1-Convention de partenariat entre Commune et Syndicat pour le contrôle des poteaux incendie
- N° 4.1 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Eau
- N° 4.2 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Collectif
- N°4.3- 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Non Collectif
- N°5.1- Décision Modificative ICNE EAU
- N°5.2- Décision Modificative ICNE AST
- N°5.3- Décision Modificative - Régularisation d'écriture
- N° 6.1 - 7.1 Annulations de Factures Eau
- N° 6.2 – 7.1 Annulations de Factures Assainissement Collectif
- N° 6.3– 7.1 Annulations de Factures SPANC
- N°7 – 7.1 Participation des communes de Merles, Réville, Sorbey aux études d'assainissement collectif
- N° 8 -9.1- Modification du règlement du service de l'eau
- N°9- 9.1- Suppression poste d'adjoint technique et création poste Adjoint Technique principal 2ème classe
- N°10. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- N°11. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 55**  
Affaires Diverses

Étaient présents les délégués : BECK Christian, LAMBERT Fannie, FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, MONIOT Denis, SAMPONT Michel, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, BRELLE François, DUCHET James, BELKESSA Nora, KEBERLE Christian, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LAVEAUX Bernard, LE FRANCOIS Bertrand.

Membre(s) excusé(s): POESY Claude, SIMON Alain, PERIGNON Alain, TRINOLI Massimo.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N°11. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 55**

Vu le code de justice administrative et notamment les articles L.213-1 et suivants et les articles R. 213-1 et suivants de ce code ;  
 Vu le code général de la fonction publique ;  
 Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle ;  
 Vu la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire ;  
 Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux ;  
 Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Meuse du 14 juin 2022 créant le service de médiation préalable obligatoire et autorisant, dans ce cadre, le Président du Centre de Gestion à signer avec chaque collectivité adhérant à la mission, une convention d'adhésion au service ;

Considérant qu'il nous appartient de délibérer pour adhérer au principe de la nouvelle mission de la médiation préalable obligatoire (MPO) et d'autoriser le Maire (Président) à signer la convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion de la Meuse, ci-après annexée à la présente délibération,

Considérant la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

1. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
2. Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement
4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
7. Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

Considérant que consécutivement à la présente adhésion de principe à la mission de MPO, pour les litiges susmentionnés, les agents du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes devront obligatoirement les soumettre au processus de la médiation préalable, avant de former un recours contentieux devant le juge administratif,

Il revient à notre collectivité de conventionner avec le Centre de gestion de la Meuse pour pouvoir bénéficier de ce service de médiation préalable obligatoire.

Le conseil Syndical,

Délibère et décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Meuse.

Le Président est autorisé à signer la convention annexée ci-après, d'adhésion au service de médiation préalable obligatoire.

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,**  
**Le Président**

**François BRELLE**

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 31**

**de votants : 31**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 13 Septembre 2022**

Date de convocation : Le treize septembre deux mille vingt deux L'an deux mille vingt deux, le treize septembre à Dix Heures, Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de mises aux normes de l'assainissement collectif de la commune de SORBRY

N° 2 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de contrôles externes sur la commune de SORBRY

N°3 - 9.1-Convention de partenariat entre Commune et Syndicat pour le contrôle des poteaux incendie

N° 4.1 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Eau

N° 4.2 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Collectif

N°4.3- 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Non Collectif

N°5.1- Décision Modificative ICNE EAU

N°5.2- Décision Modificative ICNE AST

N°5.3- Décision Modificative - Régularisation d'écriture

N° 6.1 - 7.1 Annulations de Factures Eau

**N° 6.2 – 7.1 Annulations de Factures Assainissement Collectif**

N° 6.3– 7.1 Annulations de Factures SPANC

N°7 – Participation des communes de Merles, Réville, Sorbey aux études d'assainissement collectif

N° 8 -9.1- Modification du règlement du service de l'eau

N°9- 9. Suppression poste d'adjoint technique et création poste Adjoint Technique principal 2ème classe

N°10. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

N°11. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 55

Affaires Diverses

Étaient présents les délégués : BECK Christian, LAMBERT Fannie, FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, MONIOT Denis, SAMPONT Michel, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, BRELLE François, DUCHET James, BELKESSA Nora, KEBERLE Christian, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LAVEAUX Bernard, LE FRANCOIS Bertrand.

Membre(s) excusé(s): POESY Claude, SIMON Alain, PERIGNON Alain, TRINOLI Massimo.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N°6.2 - 7.10 FINANCES LOCALES – ANNULATIONS  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Envoyé en préfecture le 14/09/2022

Reçu en préfecture le 14/09/2022

Affiché le 13/09/2022

**FACTURES** **SLOW**

ID : 055-245501473-20220913-130920227-DE

A la suite d'erreurs matérielles, il est décidé l'annulation des factures suivantes :

	client				
N° facture	Nom Prénom	Commune	TOTAL HT	Commentaire	
ASSAINISSEMENT 67/36	WAXIN Yannick	MANGIENNES	-35.19	<b>MUTATION</b>	
<b>TOTAL</b>					<b>-35.19</b>

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,**

**Le Président**

**François BRELLE**

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 31**

**de votants : 31**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 13 Septembre 2022**

Date de convocation : Le treize septembre deux mille vingt deux L'an deux mille vingt deux, le treize septembre à Dix Heures, Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de mises aux normes de l'assainissement collectif de la commune de SORBRY

N° 2 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de contrôles externes sur la commune de SORBRY

N°3 - 9.1-Convention de partenariat entre Commune et Syndicat pour le contrôle des poteaux incendie

N° 4.1 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Eau

N° 4.2 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Collectif

N°4.3- 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Non Collectif

N°5.1- Décision Modificative ICNE EAU

N°5.2- Décision Modificative ICNE AST

N°5.3- Décision Modificative - Régularisation d'écriture

N° 6.1 - 7.1 Annulations de Factures Eau

N° 6.2 – 7.1 Annulations de Factures Assainissement Collectif

#### **N° 6.3- 7.1 Annulations de Factures SPANC**

N°7 – Participation des communes de Merles, Réville, Sorbey aux études d'assainissement collectif

N° 8 -9.1- Modification du règlement du service de l'eau

N°9- 9. Suppression poste d'adjoint technique et création poste Adjoint Technique principal 2ème classe

N°10. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

N°11. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 55

Affaires Diverses

Étaient présents les délégués : BECK Christian, LAMBERT Fannie, FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, MONIOT Denis, SAMPONT Michel, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, BRELLE François, DUCHET James, BELKESSA Nora, KEBERLE Christian, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LAVEAUX Bernard, LE FRANCOIS Bertrand.

Membre(s) excusé(s): POESY Claude, SIMON Alain, PERIGNON Alain, TRINOLI Massimo.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N°6.3 - 7.10 FINANCES LOCALES – ANNULATIONS**

A la suite d'erreurs matérielles, il est décidé l'annulation des factures suivantes :

	client			
N° facture	Nom Prénom	Commune	TOTAL HT	Commentaire
T 261	JOLY Guy	DOMBRAS	-48.00	<b>Erreur adresse</b>
	JOLY Guy	DOMBRAS	+48.00	<b>Bonne adresse</b>
T194/47	HOAREAU Luc	ECUREY	-48.00	<b>mutation</b>
	HOAREAU Thomas	ECUREY	+48.00	<b>Refacture aux propriétaires</b>
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,**  
**Le Président**

**François BRELLE**

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 31**

**de votants : 31**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 13 Septembre 2022**

Date de convocation : Le treize septembre deux mille vingt deux L'an deux mille vingt deux, le treize septembre à Dix Heures, Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de mises aux normes de l'assainissement collectif de la commune de SORBRY

N° 2 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de contrôles externes sur la commune de SORBRY

N°3 - 9.1-Convention de partenariat entre Commune et Syndicat pour le contrôle des poteaux incendie

N° 4.1 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Eau

N° 4.2 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Collectif

N°4.3- 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Non Collectif

N°5.1- Décision Modificative ICNE EAU

N°5.2- Décision Modificative ICNE AST

N°5.3- Décision Modificative - Régularisation d'écriture

#### **N° 6.1 - 7.1 Annulations de Factures Eau**

N° 6.2 – 7.1 Annulations de Factures Assainissement Collectif

N° 6.3– 7.1 Annulations de Factures SPANC

N°7 – Participation des communes de Merles, Réville, Sorbey aux études d'assainissement collectif

N° 8 -9.1- Modification du règlement du service de l'eau

N°9- 9. Suppression poste d'adjoint technique et création poste Adjoint Technique principal 2ème classe

N°10. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

N°11. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 55

Affaires Diverses

Étaient présents les délégués : BECK Christian, LAMBERT Fannie, FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, MONIOT Denis, SAMPONT Michel, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, BRELLE François, DUCHET James, BELKESSA Nora, KEBERLE Christian, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LAVEAUX Bernard, LE FRANCOIS Bertrand.

Membre(s) excusé(s): POESY Claude, SIMON Alain, PERIGNON Alain, TRINOLI Massimo.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N°6.1 - 7.10 FINANCES LOCALES – ANNULATIONS**

A la suite d'erreurs matérielles, il est décidé l'annulation de la facture ci-dessous.

client				
N° facture	Nom Prénom	Commune	TOTAL HT	Commentaire
Eau T 141/64	WAXIN Yannick	MANGIENNES	-47.45	<b>Mutation</b>
<b>TOTAL</b>			<b>-47.45</b>	

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,**

**Le Président**

**François BRELLE**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 13/09/2022 et transmis au contrôle de légalité le 13/09/2022

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 31**

**de votants : 31**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 13 Septembre 2022**

Date de convocation : Le treize septembre deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à Dix Heures, Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

**N° 1 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de mises aux normes de l'assainissement collectif de la commune de SORBRY**

N° 2 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de contrôles externes sur la commune de SORBRY

N°3 - 9.1-Convention de partenariat entre Commune et Syndicat pour le contrôle des poteaux incendie

N° 4.1 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Eau

N° 4.2 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Collectif

N°4.3- 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Non Collectif

N°5.1- Décision Modificative ICNE EAU

N°5.2- Décision Modificative ICNE AST

N°5.3- Décision Modificative - Régularisation d'écriture

N° 6.1 - 7.1 Annulations de Factures Eau

N° 6.2 – 7.1 Annulations de Factures Assainissement Collectif

N° 6.3– 7.1 Annulations de Factures SPANC

N°7 – Participation des communes de Merles, Réville, Sorbey aux études d'assainissement collectif

N° 8 -9.1- Modification du règlement du service de l'eau

N°9- 9. Suppression poste d'adjoint technique et création poste Adjoint Technique principal 2ème classe

N°10. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

N°11. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 55

Affaires Diverses

Étaient présents les délégués : BECK Christian, LAMBERT Fannie, FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, MONIOT Denis, SAMPONT Michel, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, BRELLE François, DUCHET James, BELKESSA Nora, KEBERLE Christian, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LAVEAUX Bernard, LE FRANCOIS Bertrand.

Membre(s) excusé(s): POESY Claude, SIMON Alain, PERIGNON Alain, TRINOLI Massimo.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

Considérant l'ouverture des plis, le 30 aout 2022,

Monsieur le Président a donné connaissance des résultats de l'analyse suite à l'ouverture des plis du marché qui s'est tenu le 13/09/2022 sur procédure adaptée concernant les travaux d'assainissement collectif sur la commune de Sorbey.

Le montant H.T. des travaux s'élève à 1 330 098.84 € hors taxes soit 1 596 118.61€ toutes taxes comprises

Le Comité, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA SADE pour un montant TTC de 1 596 118.61 €

Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce marché

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme,  
Le Président

François BRELLE

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 13/09/2022 et transmis au contrôle de légalité le 13/09/2022

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 31**

**de votants : 31**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 13 Septembre 2022**

Date de convocation : Le treize septembre deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à Dix Heures, Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 - 7.1- Assainissement Collectif SORBÉY- Attribution du marché de mises aux normes de l'assainissement collectif de la commune de SORBÉY

**N° 2 - 7.1- Assainissement Collectif SORBÉY- Attribution du marché de contrôles externes sur la commune de SORBÉY**

N°3 - 9.1-Convention de partenariat entre Commune et Syndicat pour le contrôle des poteaux incendie N° 4.1 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Eau

N° 4.2 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Collectif

N°4.3- 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Non Collectif

N°5.1- Décision Modificative ICNE EAU

N°5.2- Décision Modificative ICNE AST

N°5.3- Décision Modificative - Régularisation d'écriture

N° 6.1 - 7.1 Annulations de Factures Eau

N° 6.2 – 7.1 Annulations de Factures Assainissement Collectif

N° 6.3– 7.1 Annulations de Factures SPANC

N°7 – Participation des communes de Merles, Réville, Sorbey aux études d'assainissement collectif

N° 8 -9.1- Modification du règlement du service de l'eau

N°9- 9. Suppression poste d'adjoint technique et création poste Adjoint Technique principal 2ème classe

N°10. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

N°11. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 55

Affaires Diverses

Étaient présents les délégués : BECK Christian, LAMBERT Fannie, FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, MONIOT Denis, SAMPONT Michel, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, BRELLE François, DUCHET James, BELKESSA Nora, KEBERLE Christian, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LAVEAUX Bernard, LE FRANCOIS Bertrand.

Membre(s) excusé(s): POESY Claude, SIMON Alain, PERIGNON Alain, TRINOLI Massimo.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Président a donné connaissance des résultats de l'ouverture des plis du marché sur procédure adaptée concernant le marché des contrôles externes sur la commune de Sorbey  
Le montant H.T. des travaux s'élève à 27 050 € hors taxes soit 32 460 € toutes taxes comprises.  
Le Comité, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise INERA pour un montant TTC de 32 460,00€
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce marché

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme,  
Le Président

François BRELLE

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 13/09/2022 et transmis au contrôle de légalité le 13/09/2022

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 31**

**de votants : 31**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 13 Septembre 2022**

Date de convocation : Le treize septembre deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à Dix Heures, Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 - 7.1- Assainissement Collectif SORBÉY- Attribution du marché de mises aux normes de l'assainissement collectif de la commune de SORBÉY

N° 2 - 7.1- Assainissement Collectif SORBÉY- Attribution du marché de contrôles externes sur la commune de SORBÉY

**N°3 - 9.1-Convention de partenariat entre Commune et Syndicat pour le contrôle des poteaux incendie**

N° 4.1 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Eau

N° 4.2 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Collectif

N°4.3- 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Non Collectif

N°5.1- Décision Modificative ICNE EAU

N°5.2- Décision Modificative ICNE AST

N°5.3- Décision Modificative - Régularisation d'écriture

N° 6.1 - 7.1 Annulations de Factures Eau

N° 6.2 – 7.1 Annulations de Factures Assainissement Collectif

N° 6.3- 7.1 Annulations de Factures SPANC

N°7 – Participation des communes de Merles, Réville, Sorbey aux études d'assainissement collectif

N° 8 -9.1- Modification du règlement du service de l'eau

N°9- 9. Suppression poste d'adjoint technique et création poste Adjoint Technique principal 2ème classe

N°10. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

N°11. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 55

Affaires Diverses

Étaient présents les délégués : BECK Christian, LAMBERT Fannie, FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, MONIOT Denis, SAMPONT Michel, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, BRELLE François, DUCHET James, BELKESSA Nora, KEBERLE Christian, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LAVEAUX Bernard, LE FRANCOIS Bertrand.

Membre(s) excusé(s): POESY Claude, SIMON Alain, PERIGNON Alain, TRINOLI Massimo.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N° 3 – 9.1 Convention de partenariat entre Communauté et Syndicat pour la contrôle des poteaux incendie**

Le Président fait part de la volonté de mutualiser et gérer la mission de contrôle de poteaux et bornes incendies sur le territoire du Syndicat Des Eaux.

Il est rappelé que la défense incendie relève de la compétence du Maire.

Une convention de partenariat est rédigée entre chaque commune adhérente et le Syndicat. Le Président fait lecture de la convention. Notamment en précisant le prix unitaire par poteau, qui est de 35€HT, et en expliquant les modalités de ce contrôle.

Le Président propose à l'Assemblée Générale de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré,

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,  
Le Président**

**François BRELLE**

**Nombre**  
**de Membres en exercice : 58**  
**de présents : 31**  
**de votants : 31**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 13 Septembre 2022**

Date de convocation : Le treize septembre deux mille vingt deux  
L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à Dix Heures, Le Comité Syndical régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.  
BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de mises aux normes de l'assainissement collectif de la commune de SORBRY

N° 2 - 7.1- Assainissement Collectif SORBRY- Attribution du marché de contrôles externes sur la commune de SORBRY

N°3 - 9.1-Convention de partenariat entre Commune et Syndicat pour le contrôle des poteaux incendie

N° 4.1 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Eau

N° 4.2 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Collectif

N°4.3- 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Non Collectif

N°5.1- Décision Modificative ICNE EAU

N°5.2- Décision Modificative ICNE AST

N°5.3- Décision Modificative - Régularisation d'écriture

N° 6.1 - 7.1 Annulations de Factures Eau

N° 6.2 – 7.1 Annulations de Factures Assainissement Collectif

N° 6.3– 7.1 Annulations de Factures SPANC

N°7 – Participation des communes de Merles, Réville, Sorbey aux études d'assainissement collectif

N° 8 -9.1- Modification du règlement du service de l'eau

**N°9- 9.1 Suppression poste d'adjoint technique et création poste Adjoint Technique principal 2ème classe**

N°10. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

N°11. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 55

Affaires Diverses

Étaient présents les délégués : BECK Christian, LAMBERT Fannie, FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, MONIOT Denis, SAMPONT Michel, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, BRELLE François, DUCHET James, BELKESSA Nora, KEBERLE Christian, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LAVEAUX Bernard, LE FRANCOIS Bertrand.

Membre(s) excusé(s): POESY Claude, SIMON Alain, PERIGNON Alain, TRINOLI Massimo.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N°9- 9.1 Suppression poste d'adjoint technique et création poste Adjoint Technique principal  
2ème classe**

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il convient de :

- créer l'emploi suivant :

- Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 01/10/2022

- supprimer l'emploi suivant :

- Adjoint technique territorial à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 30/09/2022 selon avis du Comité technique du 06/09/2022

Le Comité, après en avoir délibéré,

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour Copie conforme**

**Le Président**

**F. BRELLE**

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 31**

**de votants : 31**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 13 Septembre 2022**

Date de convocation : Le treize septembre deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à Dix Heures, Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 - 7.1- Assainissement Collectif SORBEY- Attribution du marché de mises aux normes de l'assainissement collectif de la commune de SORBEY

N° 2 - 7.1- Assainissement Collectif SORBEY- Attribution du marché de contrôles externes sur la commune de SORBEY

N°3 - 3. 9.1-Convention de partenariat entre Commune et Syndicat pour le contrôle des poteaux incendie

**N° 4.1 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Eau**

N° 4.2 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Collectif

N°4.3- 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Non Collectif

N°5.1- Décision Modificative ICNE EAU

N°5.2- Décision Modificative ICNE AST

N°5.3- Décision Modificative - Régularisation d'écriture

N° 6.1 - 7.1 Annulations de Factures Eau

N° 6.2 – 7.1 Annulations de Factures Assainissement Collectif

N° 6.3– 7.1 Annulations de Factures SPANC

N°7 – Participation des communes de Merles, Réville, Sorbey aux études d'assainissement collectif

N° 8 -9.1- Modification du règlement du service de l'eau

N°9- 9. Suppression poste d'adjoint technique et création poste Adjoint Technique principal 2ème classe

N°10. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

N°11. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 55

Affaires Diverses

Étaient présents les délégués : BECK Christian, LAMBERT Fannie, FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, MONIOT Denis, SAMPONT Michel, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, BRELLE François, DUCHET James, BELKESSA Nora, KEBERLE Christian, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LAVEAUX Bernard, LE FRANCOIS Bertrand.

Membre(s) excusé(s): POESY Claude, SIMON Alain, PERIGNON Alain, TRINOLI Massimo.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N° 4.1 - – 7.1 - TARIF DE L'EAU 2023**

Le Comité, sur proposition du bureau et après en avoir délibéré,

Décide d'appliquer les tarifs Eau suivants à partir du premier terme de l'année 2023, à savoir :

**PART FIXE :**

- 23.00 € HT soit 24.26 € TTC par semestre

**PART VARIABLE :**

**1- pour les abonnés domestiques**, par tranches des consommations d'eau, soit 1<sup>ère</sup> tranche de 1 à 200 m<sup>3</sup>, 2<sup>ème</sup> tranche de 201 à 500 m<sup>3</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche au-delà de 500 m<sup>3</sup> selon les tarifs suivants :

➤ 1 <sup>ère</sup> tranche de 1 à 200 m <sup>3</sup> :	1.48 € HT	soit	1.56 € TTC
➤ 2 <sup>ème</sup> tranche de 201 à 500 m <sup>3</sup> :	1.30 € HT	soit	1.37 € TTC
➤ 3 <sup>ème</sup> tranche au-delà de 500 m <sup>3</sup> :	1.14 € HT	soit	1.20 € TTC

**2 – pour les abonnés professionnels**

- Application du tarif de la troisième tranche dès le premier mètre cube à savoir :

1.14 € HT soit 1.20 € TTC

**VENTE EN GROS :**

Décide la tarification de la vente d'eau en gros à d'autres collectivités

➤ de 0 à 600 m <sup>3</sup>	0.80 € HT	soit	0.84 € TTC
➤ au-delà de 600 m <sup>3</sup>	0.58 € HT	soit	0.61 € TTC

Décide d'un tarif unique de l'eau pour prise sur un poteau incendie

➤ à partir du premier m <sup>3</sup>	2.00 € HT	soit	2.11 € TTC
--------------------------------------	-----------	------	------------

Voix pour :	30	
Voix contre :	1	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents,

**Pour copie conforme,**  
**Le Président**

**François BRELLE**

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

de présents : 31

**de votants : 31**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 13 Septembre 2022**

Date de convocation : Le treize septembre deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à Dix Heures, Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

N° 1 - 7.1- Assainissement Collectif SORBEY- Attribution du marché de mises aux normes de l'assainissement collectif de la commune de SORBEY

N° 2 - 7.1- Assainissement Collectif SORBEY- Attribution du marché de contrôles externes sur la commune de SORBEY

N°3 - 3. 9.1-Convention de partenariat entre Commune et Syndicat pour le contrôle des poteaux incendie

N° 4.1 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Eau

**N° 4.2 - 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Collectif**

N°4.3- 7.1 Tarifs 2023 de l'Assainissement Non Collectif

N°5.1- Décision Modificative ICNE EAU

N°5.2- Décision Modificative ICNE AST

N°5.3- Décision Modificative - Régularisation d'écriture

N° 6.1 - 7.1 Annulations de Factures Eau

N° 6.2 – 7.1 Annulations de Factures Assainissement Collectif

N° 6.3– 7.1 Annulations de Factures SPANC

N°7 – Participation des communes de Merles, Réville, Sorbey aux études d'assainissement collectif

N° 8 -9.1- Modification du règlement du service de l'eau

N°9- 9. Suppression poste d'adjoint technique et création poste Adjoint Technique principal 2ème classe

N°10. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

N°11. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 55

Affaires Diverses

Étaient présents les délégués : BECK Christian, LAMBERT Fannie, FRANTZ Christiane, AUBRY Régis, DERRIEN Bruno, BUISSEZ Elisabeth, MONIOT Denis, SAMPONT Michel, HUET Hervé, GEGOUX Catherine, MAZET Thierry, FOSTIER Sylvie, PERGENT Christian, PETITJEAN Guy, RICHIER René, CHOLLET Michel, JACQUES Agnès, ZANON Jean-Luc, PIERRET Elodie, MICHELS Julien, BRELLE François, DUCHET James, BELKESSA Nora, KEBERLE Christian, BAILLEUX Jean-François, BARTHE Claude, HALBIN Bernard, THIEBAUT Christian, DOMINIQUE Simon, LAVEAUX Bernard, LE FRANCOIS Bertrand.

Membre(s) excusé(s): POESY Claude, SIMON Alain, PERIGNON Alain, TRINOLI Massimo.

Monsieur Thierry MAZET a été élu secrétaire de séance

**N° 4.2 -7.1 – TARIFS REDEVANCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023**

Le Comité après avoir délibéré,

Décide d'établir les tarifs d'assainissement collectif comme suit et d'y ajouter la Commune de SORBEY pour laquelle la redevance s'appliquera dès le deuxième terme de l'année 2023 :

➤ **PART FIXE :**

Pour les communes de BILLY SOUS MANGIENNES – DAMVILLERS – ROUVROIS SUR OTHAIN – SPINCOURT – MANGIENNES - NOUILLONPONT – PILLON – SAINT LAURENT SUR OTHAIN-SORBEY: 21.00 € HT soit 23.10 € TTC par semestre.

➤ **PART VARIABLE :**

Commune de SPINCOURT	1.55 € HT /m <sup>3</sup> soit 1.71 € TTC
Commune de ROUVROIS SUR OTHAIN	1.15 € HT/m <sup>3</sup> soit 1.27 € TTC
Commune de BILLY SOUS MANGIENNES	1.55 € HT/m <sup>3</sup> soit 1.71 € TTC
Commune de DAMVILLERS	1.55 € HT/m <sup>3</sup> soit 1.71 € TTC
Commune de MANGIENNES	1.55 € HT/m <sup>3</sup> soit 1.71 € TTC
Commune de NOUILLONPONT	1.55 € HT/m <sup>3</sup> soit 1.71 € TTC
Commune de PILLON	1.55 € HT/m <sup>3</sup> soit 1.71 € TTC
Commune de SAINT LAURENT SUR OTHAIN	1.55 € HT/m <sup>3</sup> soit 1.71 € TTC
Commune de SORBEY	1.55 € HT/m <sup>3</sup> soit 1.71 € TTC

Concernant les exploitations agricoles pour lesquelles le compteur est mixte, un forfait de 30m<sup>3</sup> par an et par personne sera appliqué, sauf si le cubage n'atteint pas le forfait.

Concernant les détenteurs de puits, alimenté en eau potable totalement ou partiellement à partir de cette source, et dès lors que la consommation en eau relevée est constatée anormalement basse au regard du nombre d'habitant au foyer, la redevance d'assainissement sera établie sur la base de 30m<sup>3</sup> par an et par personne vivant au foyer.

Voix pour :	31	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents,

**Pour copie conforme,  
Le Président**

**François BRELLE**